Jeudi 24 mars 2011

Nomination du directeur exécutif de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)

P7_TA(2011)0113

Résolution du Parlement européen du 24 mars 2011 sur la désignation du directeur exécutif de l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers)

(2012/C 247 E/04)

Le Parlement européen,

— vu la lettre de l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers) du 28 février 2011,

— vu l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 1095/2010 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers) ([1]),

— eu égard au fait que lors de sa réunion du 17 mars 2011, la commission des affaires économiques et monétaires a entendu le candidat retenu par le conseil d'administration de l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers),

— vu l'article 120 de son règlement,

A. considérant que Mme Verena Ross satisfait aux critères définis à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 1095/2010,

1. approuve la désignation de Mme Verena Ross comme directeur exécutif de l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers);

2. charge son Président de transmettre la présente résolution à l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers).

([1]) JO L 331 du 15.12.2010, p. 84.

Préparation du budget 2012

P7_TA(2011)0114

Résolution du Parlement européen du 24 mars 2011 sur les orientations générales pour la préparation du budget 2012 (2011/2042(BUD))

(2012/C 247 E/05)

Le Parlement européen,

— vu les articles 313 et 314 du traité FUE,

— vu l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (ci-après «accord interinstitutionnel») ([1]),

([1]) JO C 139 du 14.6.2006, p. 1.